

Compte rendu de la réunion du Bureau Directeur du Comité Départemental de Pétanque et Jeu Provençal

Mardi 07 octobre 2025 LABEGE 19h00

Présents : Frédéric DEBEZI, Joël LANOTTE, Gilbert DUCASSE, Alain PINAUD, Brigitte SANS, Angélique SOURNAC, Raymond LE MANACH, Francis RICARD

Absent excusé : Patrick HUGUET

1°) Prise de décision sur le choix du local du CD31 :

Deux locaux ont été visités :

⇔ Local : 95 m²

⇔ Local : 150 m²

Initialement, le choix se portait sur le 95 m² pour des raisons budgétaires. À l'issue de la visite, il a été constaté que le local de 150 m² présentait les caractéristiques les plus adaptées aux besoins du comité.

Points relevés lors des visites :

Le local de 95 m² présente plusieurs limites :

- absence de point d'eau,
- espace de stockage insuffisant,
- luminosité faible.

Le local de 150 m² offre :

- des volumes plus confortables,
- des aménagements possibles (bureaux, zone de stockage, open space),
- présence d'un point d'eau et d'un évier,
- deux places de parking (possibilité de négocier une troisième).

Caractéristiques du local retenu (150 m²)

- Prix de vente : 187 500 € (soit 1 250 €/m²)
- Aucune TVA applicable (immeuble de plus de 20 ans)
- Taxe foncière : 2 700 €/an
- Charges de copropriété : 3 960 €/an (ascenseur, entretien parties communes, nettoyage, etc.)
- Frais d'agence : 15 750 € TTC
- Frais de notaire estimés : 8 % soit environ 16 052 €
- ➡ **Coût total estimé : 225 962 €**

Le local comprend deux places de parking, avec possibilité de négocier une troisième place.

Financement

- Apport : 125 000 € (fonds disponibles au CIC)
- Crédit Caisse d'Épargne : 100 000 €, sur 8 ans (96 mensualités), à taux fixe de 3,88 %, soit 1 213,56 €/mois.
- Coût total annuel du crédit : environ 14 562 €, plus l'assurance estimée à 300 €/an.
- Capacité de remboursement assurée grâce à la recette annuelle de 20 000 € dédiée à cet investissement.

Le financement permet de couvrir :

- le remboursement du prêt,
- les charges courantes,
- les frais d'électricité/eau/internet estimés à 200 €/mois.

Informations complémentaires à rajouter :

- Assurance du local à mettre en place (150 m² ≠ ancien bureau).
- Entretien : nettoyage envisagé une fois par mois.
- Marquage des places de parking à prévoir pour éviter les occupations abusives.
- Accès Internet et électricité : compteurs individuels présents.

Décision :

Après discussion, les membres du bureau présents approuvent à l'unanimité le choix du local de 150 m², sous réserve de l'obtention d'une troisième place de parking.

Le président est mandaté pour finaliser la négociation et signer l'offre de prêt avant le 30 octobre.

2°) Validation du prix des mutations 2026 :

Le Président ouvre la discussion sur la réforme nationale du système des mutations, mise en œuvre par la Fédération Française à partir de la saison 2026.

Trois catégories seront désormais distinguées :

- Non classé / Promotion
- Honneur
- Élite

Répartition financière des droits de mutation :

Le Président détaille le nouveau système de répartition, désormais uniforme sur tout le territoire.

La gestion se fait sur trois niveaux :

- La Fédération Française
- Le Comité Régional
- Les Comités Départementaux

Aujourd'hui	MUTATION INTERNE	MUTATION EXTERNE
Part fédérale (FFPJP)	10 €	20 €
Part régionale	0 €	10 €
Part départementale (CD31)	20 €	20 €
TOTAL	30 €	50 €

Le tarif des mutations ne se fait plus par les notions interne ou externe mais par la classification du joueur.

Après délibération, le bureau valide à l'unanimité les montants suivants à compter du 1er novembre 2025.

2026	NC/PROMOTION	HONNEUR	ELITE
Part fédérale (FFPJP)	20 €	45 €	95 €
Part régionale	5 €	5 €	5 €
Part départementale (CD31)	25 €	25 €	100 €
TOTAL	50 €	75 €	200 €

Il est rappelé que la majorité des mutations concernent des joueurs non classés ou de promotion, estimés à près de 80 % des cas, contre une proportion très faible d'“Honneur” ou d'“Elite”.

Certains intervenants soulignent également que cette hausse pourrait limiter les mutations excessives, souvent motivées par des changements de clubs récurrents.

3°) Validation de l'augmentation des participations aux championnats départementaux :

Conformément à la décision prise par la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP), une contribution d'1 € sera instaurée à compter de l'année 2026 pour tous les participants aux championnats départementaux.

Cette contribution s'appliquera également aux épreuves qualificatives organisées par les comités départementaux.

Après examen de cette mesure fédérale, le Bureau directeur du CD31 a décidé à l'unanimité d'augmenter la participation financière aux qualificatifs de 1 € dès 2026.

Le montant de l'inscription passera ainsi de 2,50 € à 3,50 €.

Il est précisé que le projet sportif du CD31 reste inchangé et que cette adaptation vise uniquement à se conformer à la mesure nationale tout en garantissant le maintien du niveau actuel d'organisation sportive.